

L'abeille Périgordine



Printemps 2021

Trimestriel d'informations des apiculteurs de Dordogne

N° 1 1 6

 L'abeille Périgordine



Dans cette revue, vous trouverez votre carte d'adhérent à l'Abeille Périgordine.

Carte d'adhérent 2021



L'Abeille Périgordine



L'ABEILLE PÉRIGORDINE

Fondateurs : Henri BALMES, Guy HENRY

Directeur de publication : Nicolas BREME

ADMINISTRATION-ROUTAGE

Bernard LALOT, La Couture
24 660 Notre Dame De Sanilhac

06 24 71 57 56

Edith BOURDIAL

06 86 30 45 03

e-mail : secretariatabeilleperigordine@gmail.com

Site internet : www.abeille-perigordine.fr

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS

Annie AMELIN, 158 allée de la Couture, Notre-Dame de Sanilhac
24 660 SANILHAC

e-mail : abeilleperigordinetrelissac@gmail.com

RÉALISATION, IMPRESSION

Chambre d'Agriculture, Boulevard des Saveurs

Cré@Vallée Nord

24 660 COULOUNIEUX CHAMIERES

REDACTION DE CE BULLETIN

Rédactrice en chef : Edith BOURDIAL

Comité de rédaction : Annie AMELIN, Amandine ALEXIS, Edith BOURDIAL, Jean-Marie BRANDELY, Nicolas BREME, Julie CAPY, Jacques Laugénie, Jean-Marc Naillon, Brigitte,

Reprographie : Luc Pace

Photos : Bernard LALOT, Edith BOURDIAL, Nicolas BREME, Luc MAYEUX, Jean-Charles MOROTE, Julie CAPY

Commission paritaire des publications et agences de presse :

N° 0421G87904

N° 116

Février 2021

Abonnement annuel : 24 €

(compris dans l'adhésion)

Prix au numéro : 6 €

Abeille périgordine

<u>Le mot de la présidente</u>	4
<u>Petit zoom sur Jacques LAUGENIE</u>	5
<u>Lettre aux députés et sénateurs</u>	8
<u>Réponse de Philippe Chassaing</u>	11
<u>2^{ème} Budget Participatif</u>	13
<u>Une livraison appréciée</u>	14
<u>Recevoir ses premières ruches</u>	15
<u>Le frelon asiatique</u>	17
<u>Rétrospective frelons asiatiques 2020</u>	19
<u>Piège à frelons asiatiques</u>	21
<u>L'A P news</u>	22

Abeille départementale

<u>Compte rendu CA Apidor de décembre</u>	23
<u>Compte rendu CA Apidor de janvier</u>	24
<u>GDSA : missions et organisation</u>	25
<u>Calendrier des abeilles</u>	26
<u>GDSA mot de la présidente</u>	28
<u>Bulletin d'adhésion GDSA</u>	29
<u>Commande de médicaments contre le varroa</u>	32
<u>GDSA lutte contre le varroa</u>	35
<u>FRGDS déclaration 2020 des ruches</u>	37

Abeille nationale

<u>UNAF arguments contre les pesticides</u>	38
<u>UNAF réponse consultative publique</u>	40

Abeille dans tous ses états

<u>Bientôt dans nos jardins</u>	41
<u>Souvenirs de Christian FOIN</u>	43
<u>Une petite faim !</u>	44
<u>Vu sur le net</u>	45
<u>Prêt du matériel, mode d'emploi</u>	47
<u>Bibliothèque</u>	47
<u>Revue de presse</u>	48
<u>Bulletin d'adhésion à l'Abeille Périgordine</u>	50



Le mot de la présidente

Avec la dernière revue de l'année 2020, vous avez reçu différents documents, et entre autres une projection de calendrier pour l'année à venir.

Actuellement nous sommes toujours dans l'incertitude de pouvoir vous rencontrer prochainement, la pandémie est toujours bien présente autour de nous, dans notre département, dans notre région, partout. Nous devons rester très vigilants pour nous même et notre entourage. N'oublions pas que l'urgence sanitaire est prévue à ce jour jusqu'au 1^{er} juin 2021 !!!

Je tiens à vous dire que l'ensemble des membres du conseil d'administration sont à votre écoute pour répondre à vos questions, vous aider, n'hésitez pas prendre contact avec nous. Vous n'êtes pas seuls, nous sommes une équipe soudée pour répondre à vos attentes.

Nous sommes toutes et tous des bénévoles, un certain nombre d'entre vous nous ont signalé qu'ils accepteraient de s'investir au sein de notre syndicat apicole. Dès que cela sera possible, nous vous convierons à nous retrouver et voir ensemble dans quel domaine vous pourriez nous aider.

La revue de L'Abeille Périgordine est votre revue, si vous souhaitez écrire un article sur un sujet qui vous tient à cœur, n'hésitez pas, il sera le bienvenu et mieux encore accompagné d'une ou deux photos (photos enregistrées en JPG).

Février s'installe petit à petit, vous avez peut-être profité des quelques jours de beaux temps, sans pluie, pour visiter les nourrisseurs, voire compléter avec du candi. Lorsque nous aurons de belles journées ensoleillées, il sera nécessaire de faire un traitement contre le varroa.

La FNOSAD a organisé une journée technique à Agen le 15 janvier dernier.

Au programme, des conférences pour tous les apiculteurs sur des sujets majeurs du sanitaire apicole et en particulier sur la lutte contre le varroa : informations sur les phénomènes de résistance aux acaricides, sur des méthodes alternatives, partage d'expérience de stratégies de lutte, etc.

Il est possible de revoir ces conférences sur le site de la FNOSAD – <https://www.fnosad.com/vidéos>

Dans quelques semaines nous penserons à armer nos pièges pour les frelons asiatiques, le printemps va arriver et nous devons être prêts « à les accueillir ». Dans la revue, Jacques LAUGENIE nous a fait part de sa réflexion sur son combat contre le frelon, je vous invite à le lire.

Au début du mois de janvier, vous nous avez ramené vos cires à échanger, ce sont plus de 860 kilos qui ont été déposés au rucher-école de La Gavinie, et ce même jour un très grand nombre d'entre vous ont pu récupérer leurs plants mellifères commandés par le biais d'APIDOR, ainsi qu'à deux autres endroits dans le département. Cette journée s'est très bien déroulée, je tiens à vous remercier pour votre respect des horaires qui avaient été convenus avec Bernard LALOT, des gestes barrières qui ont été respectés. Merci à vous et à celles et ceux qui étaient « de service » pour aider Bernard dans le bon déroulement de cette journée.

Dans le courant du mois de février il est prévu la distribution des matériels apicoles, des dates ont été retenues, à l'heure où j'écris ce mot je ne peux vous dire comment cela pourra se dérouler, nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure des annonces gouvernementales.

En ce qui concerne les formations, les dates envisagées pourront être modifiées en fonction de l'actualité.

Prenez soin de vous, de vos proches et de vos ruches.



- * L'Université d'Automne à Boulazac en 2003,
- * La tenue des journées d'études à Boulazac de l'A.N.E.R.C.E.A. en février 2020,
- * Les journées du patrimoine à La Bachellerie,
- * Les Fêtes du Miel et des Abeilles à Terrasson pour le 15 août avec feu d'artifice et spectacle « Eclip'sonic »,
- * Pendant plus de 10 ans l'Abeille Périgordine a été présente à la Foire Exposition à Marsac
- * Le Salon animalier de Marsac, etc. etc.

Que de joie à participer à toutes ses manifestations dans un esprit de convivialité entre amis!!

Quel avenir voyez-vous et que souhaiteriez-vous pour l'Abeille Périgordine ?

Je souhaite un bel avenir à l'Abeille Périgordine, à la vue du nombre de bénévoles, et de l'esprit de franche camaraderie.

L'Abeille Périgordine sera ce que les responsables qui sont à la tête en feront.

Pouvez-vous nous parler de la Confrérie du Miel et des Abeilles en Périgord ?

Lors de différentes manifestations, j'ai eu l'occasion de rencontrer des responsables de confréries. La question m'était posée : « *Pourquoi pas une Confrérie du Miel ?* ».

Après mûres réflexions, j'ai questionné un élu du département, celui-ci me répond : « *Jacques OK, fais vite* ».

Sitôt dit, sitôt fait : réunion, mise en place d'un bureau, choix des médailles, confection de celles-ci, dépôt de statuts, confection des capes.

Trois semaines après, la parution au Journal Officiel a lieu le 19 janvier 2013. L'adoubement de notre Confrérie du Miel et des Abeilles en Périgord a été fait par la Confrérie de la Noix du Périgord en pays de Hautefort à l'occasion de la Fête du Miel et des Abeilles à Trélissac en février 2013.

La rapidité et la mise en place de cette confrérie, la 1^{ère} en France en ce qui concerne les abeilles et les produits de la ruche, a été possible grâce à la mobilisation de tous les membres. Qu'ils en soient remerciés.

Cette confrérie permet de mieux faire connaître dans toute l'Aquitaine, en Belgique, en Espagne, au Portugal notre bon vieux Périgord, les abeilles et la valeur des produits de la ruche.

Nous nouons des relations d'amitié avec d'autres confréries qui nous rendent visite en participant au « *Salon du Goût et de la Gourmandise à Montignac* » aux alentours du 25 novembre chaque année.

Le terme « Confrérie » est apparu au XIII^{ème} siècle pour définir une réunion de personnes unies par des liens, et qui veulent porter au loin le renom de leur cité, maintenir et raviver les traditions de la vie journalière. Elles souhaitent avoir des liens d'amitié avec tous ceux qui ont des aspirations identiques.

Le rôle principal de la Confrérie du Miel et des Abeilles en Périgord est de jouer un rôle d'ambassadeur de la qualité du miel du Périgord et des produits de la ruche et d'être un véritable trait d'union entre l'apiculture et le public régional et national.

Le groupe a été formé en 2012 lors du salon animalier à Marsac.

Roland AUDY en était le Vice-président, Jean-Paul SECRESTAT, le trésorier, Suzette DESCHAMPS, la secrétaire, Françoise PRINA, la trésorière adjointe. Ensuite l'équipe s'est agrandie.

A ce jour notre équipe se compose d'élus, d'hommes d'Eglise, d'apiculteurs, d'amis, de personnes qui défendent le monde des abeilles.





L'UNAF a fait paraître un CP enjoignant le gouvernement à respecter ses engagements pour la révision de l'arrêté abeilles, ce qui serait très positif pour les apiculteurs. Vendredi 18/12 l'UNAF a été convié à une réunion importante au cours de laquelle le Ministère de la Transition Ecologique devait présenter le plan pollinisateurs, dans lequel doit paraître la révision de l'arrêté abeilles.

L'UNAF nous a sollicité pour nous demander notre soutien en contactant nos élus afin de s'assurer que cette révision de l'arrêté abeilles soit bel est bien mise en place.



L'Abeille Périgordine

**Syndicat professionnel
de défense des intérêts apicoles**

(Régi par les lois du 21 mars 1884, 12 mars 1920 et 25 février 1927)

Edith BOURDIAL

Présidente de l'Abeille Périgordine

à

Madame, Monsieur le député

Madame, Monsieur le sénateur

Veyrines de Vergt, le 17 décembre 2020

Objet : Plan pollinisateurs et pulvérisation de pesticides en floraison

Monsieur le Député,

Je vous écris au nom de L'abeille Périgordine qui plus de 500 apiculteurs sur le territoire. Je vous sollicite au sujet de la révision de l'arrêté abeilles actuellement en discussion au sein du gouvernement.

En ce moment même, les Ministères de la Transition Ecologique et de l'Agriculture et de l'Alimentation préparent un plan global sur les pollinisateurs comprenant une variété de mesures.

Parmi les mesures de ce plan, le gouvernement souhaite revoir l'arrêté du 28 novembre 2003 dit « Arrêté abeilles » afin d'étendre l'interdiction des pulvérisations d'insecticides en floraison à l'ensemble des produits pesticides, y compris fongicides et herbicides. Pour les produits qui bénéficieraient d'une dérogation floraison (dispositif actuellement existant), le traitement pourrait être réalisé en l'absence d'abeilles et cet arrêté préciserait les plages horaires de traitement autorisées, soit après le coucher du soleil et pendant les 3h qui le suivent – lorsque cela est techniquement possible.



Depuis quelques jours, la FNSEA mobilise tous ses réseaux et soutiens pour s'opposer à ce projet. Vous avez d'ailleurs peut-être été sollicités en tant que parlementaires. **Par le présent message, nous détaillons en quoi cette évolution réglementaire est très attendue par la filière apicole.**

Tout d'abord, la révision de l'Arrêté abeilles est une promesse de longue date, renouvelée à plusieurs reprises.

- Déjà en 2014 le Ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll avait constaté le caractère inadapté et obsolète de cette réglementation et avait engagé les premières démarches pour une révision.
- En 2018, avec le plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides, le gouvernement a saisi l'Anses d'une demande d'avis pour faire évoluer la réglementation sur l'utilisation des pesticides en floraison.
- L'avis rendu en février 2019 préconise l'élargissement de l'interdiction de l'épandage d'insecticides pendant la floraison à tous les pesticides y compris fongicides et herbicides ; ainsi que le renforcement des tests pour l'obtention de la mention abeille. A la suite de cet avis, François de Rugy et Didier Guillaume ont mis en place un groupe de travail réunissant représentants des agriculteurs, représentants des apiculteurs et ONG environnementales pour travailler à la révision de cet arrêté abeilles de 2003. Il s'est réuni deux fois en 2019.
- Dernièrement, c'est le Ministre de l'Agriculture Julien Denormandie qui a renouvelé les intentions du gouvernement sur le renforcement de cette réglementation lors de son annonce des dérogations néonicotinoïdes sur la betterave.

Par ailleurs, cette évolution réglementaire est indispensable pour le bien-être des pollinisateurs. Comme le rapporte l'Anses dans son avis :

- Des fongicides et herbicides ont été reconnus responsables de cas d'intoxications aiguës de colonies d'abeilles dans le dispositif de suivi des mortalités massives aiguës.
- Les données de contamination des matrices apicoles (analyse sur pollen de trappe) montrent que les abeilles domestiques et leurs larves sont exposées à des nombreuses substances pesticides, et notamment de nombreux fongicides.
- De nombreuses publications scientifiques documentent les effets néfastes des fongicides, en co-exposition avec d'autres substances actives ou de pathogènes, et même sans co-exposition.

Enfin, un très grand nombre d'agriculteurs traitent déjà après le coucher du soleil. En voici quelques exemples :

- La coopérative des vins des coteaux de Buzet a signé les accords de certification Bee Friendly® et a mis en place des traitements nocturnes depuis 2016.
- Dans le Sud-Est, du fait des conditions météorologiques et du vent fort en journée et qui tombe la nuit, les agriculteurs réalisent déjà leurs traitements de nuit.



- La coopérative CAVAC, en Vendée, produit des semences de colza, une culture qui nécessite de nombreux traitements durant la floraison mais dépend aussi beaucoup de la pollinisation par les insectes. Les agriculteurs travaillant sous contrat semences avec la CAVAC se sont engagés à réaliser les traitements par pulvérisations sur les colzas en fleur uniquement à partir du coucher du soleil.
- La FDSEA de la Vendée confirme l'applicabilité du traitement nocturne grâce à son expérience depuis plusieurs années dans l'application de la mention « Abeilles ».
- Au sein des structures adhérentes à InterApi – l'interprofession apicole – de nombreux témoignages d'apiculteurs qui sont aussi agriculteurs font état de la faisabilité et des avantages des traitements au coucher du soleil qu'ils appliquent spontanément depuis de nombreuses années. Ils constatent des avantages considérables pour les deux ateliers de production dans leurs exploitations.
- Enfin, contrairement à ce qu'affirme la FNSEA, cette réglementation n'est pas une exception française et de nombreux Etats européens appliquent déjà des mesures de restrictions favorisant les traitements en l'absence de pollinisateurs.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, corroborés par l'avis de l'Anses, L'Abeille Périgordine vous appelle à apporter votre soutien à ce projet réglementaire. Après le grave recul qu'a représenté l'adoption du projet de loi réintroduisant les néonicotinoïdes sur la betterave, les apiculteurs ne toléreront pas une énième reculade en matière de protection des abeilles.

Comptant sur votre soutien, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération la plus distinguée.

**Edith BOURDIAL,
Présidente de L'Abeille Périgordine**

Edith Bourdial
Présidente de L'Abeille Périgordine



Message de Philippe CHASSAING dans un quotidien pour expliquer son vote sur la réintroduction des néonicotinoïdes.

Message de Philippe CHASSAING,

Député de la Vallée de l'Isle

PERIGUEUX

Vote sur la réintroduction des néonicotinoïdes

6 octobre 2020

J'ai voté aujourd'hui contre la réintroduction des [#néonicotinoïdes](#) pour les betteraviers et je souhaite m'en expliquer. Je ne peux en effet me résoudre à défendre pour certains des solutions chimiques qui sont refusées à d'autres, au nom de la cohérence de mon travail de soutien à l'agriculture et par respect pour les agriculteurs dans leur grande diversité.

Déjà, en 2018, j'avais plaidé pour l'inscription dans la loi de l'interdiction du glyphosate. Mon vote d'aujourd'hui n'est que la confirmation de cette prise de position passée. Celle-ci reflète ma conviction que la transition écologique que l'on attend des agriculteurs ne peut se faire à plusieurs vitesses.

L'agriculture, en souffrance, a besoin de signaux forts de la part de notre Gouvernement pour l'assurer de sa volonté de l'accompagner dans cette nécessaire transformation. Il est urgent de sortir du tout pesticide, personne ne le conteste, surtout pas les agriculteurs potentiellement les premières victimes des risques induits par l'utilisation des produits chimiques.

Les filières agricoles ont fait des pas de géants en matière de diminution des intrants, de pratiques agronomiques alternatives aux interventions chimiques. Des efforts coûteux en recherche, en interventions mécaniques et en main d'œuvre, sans compter les pertes de rendements corolaires à un changement de pratiques. Ces filières en progrès doivent être encouragées dans cette voie.

La loi de 2016 sur la biodiversité est là pour acter ce changement de paradigme en interdisant le recours à ces produits chimiques. Aussi, si les arguments économiques déployés par le Gouvernement pour justifier cette réintroduction sont audibles, je considère malgré tout que le respect de la loi votée en 2016 par le Parlement ne peut être remis en question au moment où elle entre en action, au risque d'affaiblir durablement notre capacité à opérer cette transition.

Je prends note du vote favorable d'une majorité de mes collègues de Droite et de Gauche. Si je diverge sur la stratégie, je reconnais néanmoins l'engagement du Gouvernement à sortir de l'utilisation des néonicotinoïdes au plus vite.



Réponse de Philippe CHASSAING à la lettre de la Présidente de l'Abeille Périgordine, seul député à avoir répondu.



Philippe Chassaing
Député de Dordogne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Madame Edith BOURDIAL
Présidente de l'Abeille Périgordine
Lieu dit « Le Moulin Blanc »
Impasse des Abeilles
24 380 VEYRINES de VERGT

A Périgueux, le 07/01/2021

Objet : Plan pollinisateurs et pulvérisation de pesticides en floraison.

Madame Bourdial,

Par votre courrier du 17 décembre 2020, vous avez sollicité mon soutien au plan pollinisateurs initié par les Ministères de la Transition Ecologiques et l'Agriculture et de l'Alimentation.

Je considère aujourd'hui que la transition écologique et la protection de la biodiversité nécessitent des signaux forts ainsi qu'une cohérence dans les prises de position.

C'est pourquoi, en accord avec mes engagements passés pour l'inscription dans la loi de l'interdiction du glyphosate en 2018 et, plus récemment, contre la réintroduction des néonicotinoïdes pour les betteraviers, j'apporte mon soutien à la révision de l'Arrêté abeilles ainsi qu'au plan gouvernemental dans son ensemble.

Me tenant à votre disposition pour tout entretien ou renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes très respectueuses salutations.

Philippe CHASSAING



2^{ème} BUDGET PARTICIPATIF du Conseil Départemental de la Dordogne 2020

Le Conseil départemental de la Dordogne a pour la 2^{ème} année proposée aux associations du département de déposer un projet que l'on aimerait voir réaliser au sein de notre association.

Aidée d'Annie, Bernard, Francis et Nicolas j'ai déposé le 30 septembre au nom de l'Abeille Périgordine un projet.

Sur cette fiche nous avons présenté notre syndicat et notre projet.

Nous avons appelé notre projet « **LA DECOUVERTE DU MONDE DES ABEILLES ET DE L'APICULTURE** ».

Il s'adressait tout particulièrement à tous les enfants du département afin qu'ils viennent à notre rencontre.

Pour les accueillir nous souhaitions pouvoir faire l'acquisition de matériel audio-visuel, de matériels apicoles, de tenues vestimentaires.

Notre projet a été retenu et vous avez pu en prendre connaissance via le secrétariat de l'Abeille Périgordine.

Les votes se sont effectués entre le 16 novembre et le 6 décembre uniquement par voie électronique en raison des circonstances sanitaires actuelles que nous rencontrons depuis près d'une année.

Le 11 décembre, Monsieur Germinal PEIRO, Président du Conseil Départemental de la Dordogne a donné le résultat des votes via les réseaux sociaux :

470 projets déposés,

324 idées retenues,

292 idées transformées en projets et soumises au vote,

20 420 votants numériques,

80 144 suffrages exprimés (chaque votant avait la possibilité de voter pour 6 projets),

105 projets lauréats,

3 projets avaient été retenus par canton.

Pour le canton de Trélissac, « **LA DECOUVERTE DU MONDE DES ABEILLES ET DE L'APICULTURE** », l'Abeille Périgordine a obtenu 631 voix.

www.budgetparticipatif@dordogne.fr

Annie, Bernard, Francis, Nicolas et l'ensemble du conseil d'administration de l'Abeille Périgordine vous remercient pour votre soutien.

Nous allons pouvoir réaliser notre projet dans les semaines et mois à venir.

Edith BOURDIAL

Présidente



Une livraison appréciée

Par Edith BOURDIAL

Ma cantine autrement

Ce lundi 7 décembre, en début de matinée, l'Abeille Périgordine, comme chaque année, a livré au restaurant scolaire de Trélissac 168 kilos de miel produits par son rucher école de La Gavinie.

Une opération qu'accompagnait Jean BOGDAN, un des fondateurs de l'Abeille Périgordine, Edith BOURDIAL, Présidente actuelle et Francis CHRISTMANN, adjoint à la commune et apiculteur.

Forte de 500 adhérents, l'association dispense des cours gratuits d'apiculture de mars à septembre au rucher école de La Gavinie.

Une très bonne récolte ! Mais celle de l'année prochaine sera moindre avec la prolifération des frelons asiatiques qui ont détruit plusieurs ruches.

Les enfants trélassacois et les bénéficiaires des repas à domicile (650 repas par jour) sauront apprécier ce joli geste, et (re)découvrir peut-être une nouvelle saveur ...

Un grand merci à Nicolas et à sa Maman.

Bonne soirée à toutes et à tous.

Prenez soin de vous et des vôtres.





Recevoir ses premières ruches

Par Nicolas BREME

Nous avons tous hâte de rouvrir nos ruches et pouvoir observer nos mayas à longueur de temps. Peut-être même que les débutants qui se lancent dans cette nouvelle passion ont encore plus envie que nous que de découvrir le monde fascinant des abeilles.

Pour ceux qui ont déjà des colonies, nous avons pu observer depuis fin janvier que les abeilles sortent dès qu'il y a un petit rayon de soleil. Grâce à ces sorties, les abeilles ramènent des pelotes de pollen. Ce pollen équivaut aux protéines et il est nécessaire pour la vie de la ruche et plus exactement pour l'élevage. Les premières rentrées de pollen vont pouvoir déclencher la reprise de la ponte de la reine. En effet, la reine pond à elle seule tous les œufs de la ruche afin de faire grandir la famille et que la colonie perdure dans le temps.

En Janvier nous voyons apparaître des fleurs de romarin en février noisetiers ou sol marsault pare exemple.

Quand les beaux jours vont arrivés, il sera temps d'ouvrir vos ruches afin d'analyser chaque essaim et pouvoir donner un jugement assez rapide sur le niveau de ponte, de réserve et de travail. Cela vous donnera une indication sur les différentes opérations qu'il faudra faire par la suite. Selon l'état avancé de la colonie, il faudra peut-être leur donner un peu de nourrissage ou bien, au contraire, donner de la place supplémentaire. Au printemps, les ruches fortes aideront les ruches plus faibles. Nous pourrions prendre un peu de couvain ou de nourriture dans une colonie forte et les mettre dans une colonie plus faible afin qu'elle se développe plus rapidement. Si vous constatez une population un peu faible, rajoutez donc du couvain, mais vous pouvez ajouter une partition (cadre avec un polystyrène extrudé), elle aidera à contenir la chaleur et donc aidera fortement la colonie à élever. Tout cela est fait pour que les ruches soient performantes et pour qu'elles le soient toutes, ou presque, en même temps.

Et ceux qui vont recevoir leurs premiers essaims cette saison ?

Tout d'abord vous avez pensé où poser les ruches. L'emplacement est très important. L'endroit doit être exposé est sud-est pour bénéficier du soleil levant afin que vos abeilles partent travailler le plus tôt possible. Une haie serait la bienvenue pour couper le vent et le soleil de l'après midi afin qu'il ne fasse pas trop chaud en plein été.

Je vous conseille quand même de poser vos petites habitations sur des supports pour ne pas qu'elles soient directement sur le sol. Ces supports peuvent être de nature différente : sur des parpaings ou un support en fer... Lors de votre réflexion sur l'emplacement, prenez en compte le voisinage. En effet, ne mettez pas vos abeilles trop près des voisins ou dans leur direction. Enfin, il faudra éviter les lieux humides.

Pensez à mettre un peu de pente sous vos supports pour que vos ruches penchent vers l'avant de façon à ce que l'eau s'écoule vers l'extérieur.



La distance entre la dernière ruche et la limite de propriété est de 22m ou alors, plus près, il faut installer une palissade de 2m de haut.





Abeille périgordine

En ce qui concerne le matériel, je ne vous apprendrais rien : vous devez acquérir autant de ruches que d'essaims que vous allez recevoir. Chacun est libre d'adopter le type de ruche qu'il souhaite, mais je peux vous conseiller, pour commencer, de choisir une ruche dadant de 10 cadres. Le plancher aéré ou pas, vous vous ferrez votre propre opinion avec quelques années d'expérience. Cela dit, si vous optez pour des planchers aérés, il vous faudra une isolation à glisser sous ce même plancher pour éviter trop de froid à l'intérieur de la ruche. Mais je sais que nous reparlerons en cours de ces planchers !! Ce modèle dadant vous permettra de vous assurer une colonie avec des réserves et donc de pouvoir mieux gérer lorsque l'on traverse une période pluvieuse ou à la mise en hivernage. Dans votre ruche, il vous faudra des cadres filés et gaufrés, c'est à dire que les cadres auront une couche de cire avec les dessins d'alvéoles. N'oubliez pas de peindre vos ruches avec le produit que vous désirez en vous assurant qu'il ne contienne pas d'insecticide.

—
Peindre chaque élément uniquement de la ruche sur la face extérieure.
—

Se munir de quelques outils pour la visite de vos abeilles est primordial ; pas forcément une multitude d'outils mais il faut l'essentiel. Je pense que tout le monde n'oubliera pas de s'acheter un habit pour se protéger d'éventuelles piqûres !! L'outil indispensable qui partagera vos visites est l'enfumoir, c'est grâce à cet instrument que vous pourrez ouvrir vos ruches. Il vous aidera considérablement à assurer une visite calme et sereine.



Un lève cadre (outil plat en métal) vous sera nécessaire pour décoller les différentes parties de la ruche et les cadres qui sont à l'intérieur. Encore une fois, chacun fait comme bon lui semble mais ne commandez pas une grande quantité d'outils, ils ne vous serviront pas forcément.

Une fois le matériel acheté et vos abeilles récupérées, vous serez prêts à devenir de véritables apiculteurs !!

Il est préférable de venir au cours, ils sont gratuits, afin que nous voyons en pratique ce que je viens de vous décrire et la façon d'appréhender la visite d'une colonie. Je vous dis à tous bon démarrage de la nouvelle saison et à très bientôt au rucher école de La Gavinie.



Le frelon asiatique

Par Jacques LAUGÉNE

En octobre, novembre 2019, dès la fin de la floraison du lierre, nous avons subi une attaque du frelon asiatique sans pareil, rapide, intense, du jamais vu. Dans un rucher, nous évoluons dans un nuage de frelons, tandis que nos abeilles se trouvaient devant l'entrée de la ruche.

Dans ce même rucher, sur 45 colonies, 35 étaient mortes. A vous couper le souffle.

Il a donc fallu trouver des solutions, surtout ne pas attendre les conseils de nos chercheurs.

Lors des journées d'études de Boulazac en février dernier un chercheur nous a donné des solutions :

- ◆ Installer des poules autour des ruches afin que ces dernières dévorent les frelons,
- ◆ Compenser le manque à gagner en apiculture à cause du frelon par la récolte des larves de frelons,
- ◆ Un apiculteur peut résister à 500 piqures de frelons ???

A l'écoute de ces commentaires, vous pensez rêver.

Alors la solution passe par la réflexion et la recherche de solutions par notre imagination afin de lutter contre le frelon asiatique si nous voulons sauver nos butineuses.

En 2019, afin d'y remédier en urgence, nous avons confectionné des réductions d'entrée. Nous les avons réalisés en contreplaqué de 5 mm d'épaisseur sur toute la largeur de l'entrée de la ruche ou ruchette avec une hauteur de 5 cm. Nous avons confectionné une entrée à la toupie de 5 mm de hauteur sur 10 cm de largeur de façon à réduire au maximum l'entrée à surveiller par les abeilles.





Un conseil :

Ne mettre ce dispositif à l'entrée des ruches qu'à partir du moment où les mâles ont disparu de la colonie.

Alimenter vos pièges assez tard, jusqu'en décembre. Nous avons mené pour la deuxième année consécutive une expérience : remplir et vider après comptage chaque jour 4 pièges situés dans un rucher à proximité du domicile, fin novembre entre 50 et 60 frelons étaient capturés chaque jour, sans distinction, mâles, ouvrières et reines. J'écris ces lignes le 20 janvier 2021, nos pièges sont ramassés, nettoyés et prêts à être distribués début mars.

Je ne suis pas un scientifique, j'observe, j'agis, je souhaite sauvegarder ce monde merveilleux qui nous donne tant de plaisir.

Leur travail nous donne de si bons produits et de qualité. Dès le mois de mars, dans le véhicule de service se trouvent en permanence le bidon de 20 litres d'appâts, une vingtaine de pièges prêts à intervenir, et dès le mois d'août - septembre les réducteurs.

Cette méthode de défense de nos abeilles est à notre portée, notre rôle n'est pas la destruction des nids, il est réservé au désinsectiseur, c'est un métier à part entière qui nécessite une assurance en cas d'accident et l'autorisation d'utiliser certains produits toxiques.

Entre le 1^{er} novembre et le 15 du même mois, j'ai localisé de mon véhicule entre Périgueux et La Bachellerie le long de la RD 6089 20 nids habités, c'est à ce moment-là qu'il serait judicieux de détruire ces nids. Nous pourrions solliciter nos élus des communautés de communes de faire former un agent par communautés de communes afin de détruire ces nids à l'aide du nouvel appareil « LE DIP-TER » lorsqu'ils sont visibles et habités comme c'était le cas cette année.

L'éradication des nids de frelons asiatiques est de l'intérêt général.



« PLUS D'INSECTES POLLINISATEURS, PLUS DE FLEURS, PLUS DE GRAINES POUR NOURRIR NOS ANIMAUX !!! »

Bon courage pour l'année 2021

A vos pièges, à vos appâts.



Rétrospective frelons asiatiques 2020

Par Bertrand Dumoulin

Nous avons tous souffert d'une pression plus ou moins importante suivant les emplacements. Pour ma part il m'a coûté 2 semaines de mon temps cette année afin de réduire la pression et une vingtaine de colonies anéanties...

J'y arrive plus ou moins comme nous tous à coup de bouteilles de jus de cirier, bière, sirop de grenadine etc... J'emploie de plus grands pièges lorsque la pression est plus importante quand les frelons ont carrément envahi une ruche je ferme la ruche pour l'emmener ailleurs pour la sauver et y mets à la place un toit tolé 10 cadres rempli d'un centimètre de bière, jus de cirier, vin blanc, grenadine. Je recouvre le toit d'un autre toit de ruche 12 cadres afin d'en protéger le jus afin de le conserver le plus longtemps possible appétant. Je ferme aussi les ruchettes d'élevage qui n'ont même plus les moyens de se défendre et installe des pots de miels avec juste un fond de miel, les frelons s'engluent entre eux. La technique au miel est à utiliser avec précaution si les abeilles sont de sortie...

Heureusement le froid est arrivé en novembre et la prédation s'est effondrée.





Bilan et perspectives :

Navré de constater la progression de la prolifération du frelon asiatique. Je vais persister et progresser en employant le piégeage de printemps des fondatrices de février à mai. Des études scientifiques à venir tendent à prouver un nombre moins important de nids dans les zones de piégeage printanier contrairement à ce que nous dit le muséum d'histoires naturelles... De même qu'un de nos anciens Présidents Richard Legrand l'avait prouvé à la Gavinie à Trélissac...

Pour ma part force est de constater que nous sommes bien souvent livrés à nous même afin de lutter. Au GDSA24 il n'y a plus rien... Quelques communes ou communautés de communes prennent à charge en partie la destruction de nids mais quand ils sont chez des particuliers c'est au bon vouloir du propriétaire...

Bref des solutions existent car aux îles Baléares le frelon asiatique a été éradiqué... Comment ? Grâce à une application sur smartphone et la solidarité citoyenne par les signalements de présence de nids. Je comprends que le territoire continental européen est bien plus vaste que celui de ces îles mais des solutions collectives existent.

Las de l'inaction collective j'ai passé un certibiocide (3 jours de formation) afin de doter mon exploitation d'un outil me permettant l'éradication de nids. Le certibiocide est ni plus ni moins qu'un diplôme permettant l'utilisation professionnelle de produits biocides, il me permet d'exercer le métier de désinsectiseur, dératiseur, etc... J'ai puisé dans mon-compteformation.gouv.fr que je ne connaissais pas. Et dire que le fond de formation VIVEA auquel je cotise ne le prend pas en charge contrairement au certiphyto pour les agriculteurs... Pour moi apiculteur ce sera l'achat et l'emploi de billes avec un lanceur type paintball à proximité de mes ruchers et la solidarité citoyenne à proximité...





Piège à frelons asiatiques

Par Anne

Débutante dans l'apiculture, j'ai vite compris l'enjeu de la lutte contre le frelon asiatique face à sa pression croissante et quasi incessante. Naviguant souvent sur la toile, à la recherche de différents moyens de lutte, j'ai trouvé que les bretons étaient très actifs dans le combat contre *Vespa Velutina*, ainsi que dans celui des pesticides, néonicotinoïdes.

L'entreprise JABEPRODE basée à Locmélard, dans le Finistère, a mis au point un piège sélectif le BCPA. Le Bac de Capture Préventif Autonome (BCPA) "JABEPRODE", se compose d'une boîte rectangulaire sur laquelle se fixent aux extrémités les Modules d'Accès Sélectifs en polypropylène (MAS PP) ou les Modules d'Accès Sélectifs en polycarbonate (MAS PC).

Ces entrées pyramidales sont solidaires d'une patine grillagée qui permet le passage des autres insectes de taille plus petite. Un autre avantage est le passage des effluves, ce qui attire le frelon asiatique. L'extrémité de l'entonnoir étant à la dimension du frelon asiatique, il ne permet pas le passage du frelon européen plus gros.

Le fond de la boîte est recouvert d'un grillage sous lequel se trouve un tiroir dans lequel on glisse l'appât. Les frelons piégés vont mourir de faim. Le dessus du piège est fermé par une plaque de plexiglas coulissante de façon à voir ce qui se passe.

Pour les appâts : restes de cires mielleuses, viande crue, Nuoc Mân, tête de crevettes cuites ...

Ce piège peut être fabriqué, c'est ce que j'ai fait, j'ai juste acheté le M A S, qui est indispensable.

Pour avoir testé ce type de piège, je pense qu'il faut le laisser en place en permanence. Le piégeage, c'est toute l'année ! Tout ce que ce piège peut attraper est positif.

Nombre de Frelons asiatiques capturés : plus de 400 en une semaine.

Liens utiles :

<https://www.jabeprode.fr/documentations-telechargements>

<https://www.jabeprode.fr/commande-et-prestations>

<https://www.jabeprode.fr/userfiles/8310/BonCommande202101.pdf>



BCPA

MAS



Vue de dessus





L'A P news

Concours des saveurs de Nouvelle Aquitaine

Le jeudi 14 janvier 2021 s'est tenu le concours des Saveurs de Nouvelle Aquitaine à Saint Yrieix La Perche. Durant cette journée s'est déroulé le concours des miels. Un de nos adhérents Gérard ROBERT avait présenté un « Miel de Forêt et Miellat ». Le jury lui a attribué une médaille « Saveur d'Argent » pour le miel présenté.

Nous lui présentons toutes nos félicitations pour son travail.



Décès de Michel MORTIER

Michel MORTIER, apiculteur de longue date, nous a quitté le 26 décembre 2020 à l'âge de 91 ans, à la maison de retraite de Hautefort. Michel était un homme heureux, souriant, toujours prêt à rendre service, un homme gentil. Il se plaisait, lors de la récolte du miel au rucher école à La Gavinie, à se mettre torse nu, à mes côtés pour retirer les hausses de miel, prétendant ne pas se faire piquer dans cette tenue. Michel faisait aussi partie du groupe folklorique de Thenon et aimait danser lors de multiples manifestations.

A sa famille, à tous ses proches L'Abeille Périgordine présente ses sincères condoléances.

Edith BOURDIAL



Naissance de Lou

Une petite Lou a égayé le début d'année du monde apicole. Elle est née le 29 janvier 2021. Toutes nos félicitations aux heureux parents Sophie et Joseph BRUNAT et à son grand frère Arthur.

Edith BOURDIAL

La saison 2021 est commencée et nous pouvons faire un bilan de la mortalité de nos abeilles pendant l'automne et l'hiver. Pour que nous puissions faire un bilan le plus réaliste et le plus précis possible, envoyez nous vos résultats afin que l'on puisse réaliser une synthèse. Envoyez vos résultats en indiquant, dans la mesure du possible, la cause de la mort de vos colonies. Vous pouvez nous faire parvenir vos constats jusqu'au 15 Mars à l'adresse : abeilleperigordinetrelissac@gmail.com ou vous pouvez téléphoner à Nicolas. Merci d'avance de pouvoir contribuer à notre enquête.



Nous aimerions faire paraître dans la revue ce que vous rencontrez dans vos ruchers dans vos jardins, des anecdotes des problèmes ou tout simplement votre réussite avec vos abeilles. Prenez votre plume et faites nous un petit article agrémenté de photos. Si vous avez de jolies photos, n'hésitez pas à les partager, nous les publierons dans la revue.



APIDOR

Union des Apiculteurs de Dordogne

Filière apicole

Compte rendu du Conseil d'Administration APIDOR
Le mercredi 16 décembre 2020 à 9 heures 30 s'est tenue le Conseil d'Administration APIDOR dans les locaux de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne à Coulounieix-Chamiers.

Etaient présents :

L'Abeille Périgordine

Edith BOURDIAL, Présidente, **Bernard LALOT**, Vice-Président, **Jean-Marc NAILLON**, Président APIDOR,

Le Rucher du Périgord

Jean-Pierre CLUZEAU, **Daniel DU-MONTEUIL**, Président, **Richard PAILLER**, secrétaire APIDOR, **Jean-François LACOTTE**,

G.D.S.A 24

Sylvie BOISSINOT, Présidente G.D.S.A. 24, **Dominique FRANCOIS**, **Patrice PALAVERT**.

Jean-Jacques NEGRIER, Conseiller d'entreprise et animateur de la filière apicole.

Absents excusés :

Jacques LAUGENIE, Vice-Président L'Abeille Périgordine, procuration donnée à Edith BOURDIAL, Présidente,

Thierry BOISSINOT, trésorier APIDOR, **Gille BOUNY**.

Ordre du jour :

Point sur les finances de l'association,

Point sur la distribution des arbres et arbustes mellifères 2020,

Reconduction éventuelle du projet en 2021,

Autres projets pour 2021,

Questions diverses.

Point sur les finances de l'association

Thierry BOISSINOT étant absent il n'a pas été possible de faire un point sur les finances de l'association.

Point sur la distribution des arbres et arbustes mellifères 2020

Les commandes devaient être passées pour le 1^{er} novembre. Ce qui représente 172 commandes pour un total de 2 376 plants mellifères. Il avait été recommandé que les commandes ne devaient pas être supérieures à plus de 20 arbustes et arbres. Le montant total de la commande est de 7 090 €.

La distribution se fera le samedi 9 janvier au rucher école de La Gavinie à Trélsac. Une prise de rendez-vous aura lieu auprès de Bernard LALOT afin de respecter les règles sanitaires.

Dans le courant de l'automne quelques membres du conseil d'administration se sont rendus chez Monsieur BORIE, pépiniériste, afin de visiter son exploitation. Ils ont reçu un très bon accueil et ils ont pu découvrir une entreprise très bien structurée.

Reconduction éventuelle du projet en 2021

A l'automne 2021 il sera proposé aux apiculteurs un choix de plants mellifères en arbustes, arbres et plantes aromatiques.

Autres projets pour 2021

Jean-Marc NAILLON se propose de prendre contact avec le musée situé à LES EYZIES (une conférence sur la cire a eu lieu dans le courant de l'automne).

Opération communication pour le 10 000^{ème} arbre mellifère planté en Dordogne pourrait être envisagé.

Le prochain conseil d'administration se tiendra le mercredi 20 janvier 2021.

Le conseil d'administration est terminé à 11 h 30.



APIDOR

Union des Apiculteurs de Dordogne

Filière apicole

Le mercredi 20 janvier 2021 à 9 heures 30 s'est tenue le Conseil d'Administration APIDOR dans les locaux de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne à Coulounieix-Chamiers.

Etaient présents :

L'Abeille Périgordine

Edith BOURDIAL, Présidente, **Bernard LALOT**, Vice-Président, **Jean-Marc NAILLON**, Président APIDOR,

Le Rucher du Périgord

Jean-Pierre CLUZEAU, **Daniel DUMONTEUIL**, Président, **Richard PAILLER**, secrétaire APIDOR, **Jean-François LACOTTE**,

Jean-Jacques NEGRIER, Conseiller d'entreprise et animateur de la filière apicole.

Absents excusés :

Jean-François LACOTTE, Rucher du Périgord, **Sylvie BOISSINOT**, Présidente du G.D.S.A. 24, **Thierry BOISSINOT**, Trésorier APIDOR

Absent :

Dominique FRANCOIS du G.D.S.A. 24

Ordre du jour :

Bilan (organisationnel et financier) de la distribution des arbres et arbustes mellifères,
Organisation de la conférence 2021,
Organisation de l'Assemblée Générale et solutions alternatives,
Questions diverses.

Bilan de la distribution des arbres et arbustes mellifères

La distribution des plants mellifères s'est déroulée pour L'Abeille Périgordine au Rucher Ecole situé à La Gavinie à Trélissac et chez deux autres apiculteurs qui avaient accepté de recevoir et d'effectuer la distribution de plants chez eux.

Pour ce qui est du Rucher du Périgord, tout s'est très bien passé.

Ce sont 2 376 plants qui avaient été commandés.

Dans l'ensemble toutes les personnes étaient satisfaites.

Organisation de la conférence 2021

La situation sanitaire actuelle ne nous permet pas pour le moment d'envisager une conférence.

Organisation de l'Assemblée Générale et solutions alternatives

Il en est de même pour l'organisation de l'assemblée générale.

L'urgence sanitaire étant maintenu jusqu'au 1^{er} juin 2021. Le prochain Conseil d'Administration APIDOR se tiendra le mercredi 21 avril.

Fin du conseil d'administration à 10 h 55.



Un Groupement de Défense Sanitaire est une association gérée par et pour les apiculteurs

La filière apicole dispose depuis 1964 de son GDS

Ses missions

Le GDSA Dordogne lutte contre les maladies des abeilles en collaboration avec les services décentralisés compétents du Ministère de l'agriculture notamment dans les domaines suivants :

Il collabore au réseau de surveillance des troubles de l'abeille.

Il gère les médicaments pour la lutte contre la varroase dans le cadre du Plan Sanitaire d'Élevage.

Il participe à l'animation des réunions de la DDCSPP relative à la santé de l'abeille.

Le GDSA Dordogne compte 508 adhérents pour 15 341 ruches.

Son organisation

Il est géré par un conseil d'administration de 12 membres.

Vous pouvez nous contacter en vous connectant sur notre site internet <https://gdsadordogne.fr> ou par courriel à gdsadordogne@gmail.com

Il dispose de 8 Techniciens Sanitaires Apicoles (T.S.A.) diplômés qui réalisent des visites de suivi chez les apiculteurs adhérents au Plan Sanitaire d'Élevage du GDSA Dordogne (une visite tous les 5 ans qui prévoit la présence ainsi que vérification de la mise à jour du registre d'élevage, de la présence des ordonnances et de la facture des médicaments ainsi que le respect des prescriptions mais aussi la présence du récépissé de déclaration de ruche à l'administration). Ces visites sont réalisées sous la responsabilité et l'autorité du Docteur Vétérinaire Jean-Yves GAUCHOT.

Le Plan Sanitaire d'élevage est à renouveler tous les 5 ans.

Pourquoi adhérer au GDSA24 ?

Adhérer au GDSA 24 vous permet d'obtenir les médicaments pour la lutte contre la varroase au meilleur prix, de disposer des conseils en cas de difficultés (questionnement sur la santé de vos abeilles, conseils sur les différents traitements, vous guider dans les démarches à effectuer en cas de mortalité, ...), participer à notre actuel programme de lutte collective contre le frelon Asiatique.

Le varroa tout comme le frelon Asiatique sont classés en Danger Sanitaire de deuxième catégorie.

Le registre d'élevage :

Art L234-1 du code rural : Tout propriétaire ou détenteur d'animaux appartenant à des espèces dont la chair ou les produits doivent être cédés en vue de consommation doit tenir un registre d'élevage régulièrement mis à jour sur lequel il recense chronologiquement les données sanitaires, zootechniques et médicales relatives aux animaux élevés.

Il doit y figurer le détail du nourrissage avec les dates, les traitements avec les ordonnances ainsi que les dates de mise en place des produits et les dates d'enlèvement, les comptes rendus de visites sanitaires, les achats d'essaims...

Le support du registre d'élevage doit être en papier, il doit être paginé et conservé sur l'exploitation pendant une durée minimale de 5 ans suivant l'année de la dernière information enregistrée.

Sylvie BOISSINOT
Présidente.



MAI

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	<i>Formation au rucher <u>sur réservation</u> *</i>					

* **Chaque auditeur devra venir muni d'un masque, d'une tenue d'apiculteur personnelle et de sa paire de gants.**

Les établissements Leygonie seront présents lors d'un rucher école à La Gavinie.

La date n'est pas déterminée mais ce sera le 10 ou 24 Avril suivant la situation sanitaire...

*Formation au rucher sur réservation **

JUIN

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	
	1	2	3	4	5	6	
7	8	<i>Journée spéciale élevage et sélection de reines à La Bachellerie</i>			11	12	13
14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	
28	29	30	<i>10h : questions sanitaires et traitement des ruches</i>				
						<i>Repas convivial à La Gavinie : <u>inscription</u> <u>auprès d'Annie AMELIN</u></i>	



JUILLET						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	<u>Félibrée à Eymet ANNULEE reportée à 2022</u>			16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

* **Chaque auditeur devra venir muni d'un masque, d'une tenue d'apiculteur personnelle et de sa paire de gants.**

CHAQUE DATE MENTIONNEE EST SUCEPTIBLE D ETRE MODIFIEE

SUIVANT L'EVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE.

*Matinée spéciale débutants
sur réservation *
Récolte et extraction du miel
Traitement des ruches*

AOUT						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					



Saint Jean d'Ataux, le 12 janvier 2021.

Chers(es) collègues apicultrices et apiculteurs,

Tout d'abord, permettez-moi au nom du GDSA et du Conseil d'Administration de vous souhaiter une bonne année 2021, une bonne santé à vous et à vos abeilles.

Vous trouverez en pièces jointes les documents pour votre adhésion 2021 à savoir :

- Le bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion au GDSA Dordogne,
- Le bulletin d'adhésion au PSE pour les nouveaux adhérents,
- Le bulletin de commande pour les médicaments.

La crise sanitaire impose à tous des concessions et malheureusement il me paraît difficile d'organiser notre Assemblée Générale dans les conditions habituelles. Aussi les membres du Conseil d'Administration ont pris la décision d'organiser une Assemblée Générale à distance. Vous trouverez en pièce jointe :

- n°1 : PV AG 2020,
- n°2 : Le rapport moral 2020,
- n°3 : Le rapport financier 2020,
- n°4 : L'appel à candidature pour renouveler le tiers de nos 12 membres du Conseil d'Administration.

Le souhait exprimé en 2020 de développer la correspondance numérique avec les adhérents trouve malheureusement tout son sens dans ce contexte. Prenez bien le temps de lire les documents et d'exprimer votre approbation, votre abstention ou votre désapprobation sur les sujets présentés.

Au nom du Conseil d'Administration, je souhaite une bonne sortie d'hivernage à vos abeilles, une bonne préparation du matériel en atelier et autres travaux pour réaliser une bonne année Apicole 2021.

Prenez bien soin de vous et de la santé de vos abeilles.

La Présidente du GDSA Dordogne

Sylvie Boissinot



Bulletin d'adhésion au
GDSA Dordogne pour 2021

Nouvelle adhésion

Renouvellement

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Portable :

Adresse Mail :@.....

Site internet :

N° NAPI :

N° SIRET/NUMAGRIT (*Rayer la mention inutile*).....

Êtes-vous cotisant(e) MSA OUI NON

Voir au verso



VOTRE INFORMATION (à cocher)

Vous souhaitez être informé(e) pour : l'assemblée Générale, renouvellement d'adhésion, ...
Pour les alertes maladies et traitements, l'information s'effectue uniquement par courriel.

Par MAIL (fortement recommandé).....

Par courrier papier pour les personnes sans matériel informatique.....

Êtes- vous adhérent à un syndicat ou une association apicole (facultatif) : oui non

Si oui, merci d'indiquer le nom :

LA COTISATION (à cocher)

Cotisation de base obligatoire : 14,00 €

Revue de la FNOSAD - La Santé de l'Abeille 18,00 €

Don à l'association : €

TOTAL:.....€ (à remplir)

Banque : N° de chèque :

Cochez si vous souhaitez recevoir (par mail uniquement) un justificatif de paiement :

DATE ET SIGNATURE :

***REGLEMENT EXCLUSIVEMENT PAR CHEQUE** à l'ordre du GDSA 24 et à retourner avec ce bulletin d'adhésion rempli et signé à : Mme Sylvie BOISSINOT – 17 Route d'Ataux – 24 190 SAINT JEAN D'ATAUX

Adresse courrier : GDSA Dordogne – Madame Sylvie BOISSINOT – 17 Route d'Ataux – 24 190 Saint Jean d'Ataux
gdsadordogne@gmail.com
<https://gdsadordogne.fr>



Adhésion gratuite au :

Plan Sanitaire d'Élevage (PSE)

Pour bénéficier de l'achat de médicaments auprès du Groupement Sanitaire de Défense Apicole (GDSA), il faut **obligatoirement** adhérer au Plan Sanitaire d'Élevage (PSE).

Cela impose de traiter avec des médicaments disposant de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), à la bonne période de l'année, de respecter les obligations légales de déclaration ainsi que toutes les recommandations du GDSA Dordogne.

Le nombre de ruches indiqué ne peut en aucun cas excéder le nombre de ruches déclarées sur la déclaration de rucher(s). Les informations personnelles de l'apiculteur sont confidentielles et de fait internes au G.D.S.A.24.

Je soussigné, (Nom et Prénom).....

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° tel :

Portable :

Adresse courriel :@.....


N° Apiculteur (**obligatoire**) :

Nombre de colonies :

Déclare adhérer volontairement au PSE, et de respecter les consignes du PSE.

DATE et SIGNATURE précédé de la mention « lu et approuvé »



	BON DE COMMANDE DES MÉDICAMENTS
	CONTRE LE VARROA
	ANNÉE 2021

NOM/Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de Tel : Email :

Nb de ruches : Nb de ruchettes :

Médicaments	conditionnement	quantité	Prix Unitaire	Prix Total
APIVAR	1 étui= 3 ruches		20,00€	
APISTAN	1 étui=3 ruches		20,00€	
APIGUARD bio	2 barquettes=1 ruche		5.20€	
API-BIOXAL 35g bio	Sachet Pour 10 ruches		19.20€	
API-BIOXAL 175g bio	Sachet Pour 50 ruches		77.80€	
API-BIOXAL 350g bio	Sachet Pour 100 ruches		122.40€	
Si vous ne retirez pas à une des Cliniques alors frais livraison à domicile moyennant une participation de 10, 15 ou 30€ (voir verso)				
TOTAL à payer				

N° du chèque :Banque :

Justificatif de paiement (par mail uniquement)

***A renvoyer dûment rempli, avec le chèque à l'ordre du GDSA24**

***Et adresser à :**

GDSA Dordogne – 17 Route d'Ataux - 24 190 Saint Jean d'Ataux

***A renvoyer impérativement avant le : 31 janvier 2021**

Voir au verso





Attention, compte tenu de la crise sanitaire, de l'incertitude sur les relations sociales, il a été décidé exceptionnellement pour 2021 de s'appuyer sur les cliniques vétérinaires pour venir retirer vos médicaments.

Si vous le souhaitez, un envoi à votre domicile est possible mais les frais vous seront facturés.

Attention, si vous oubliez les frais de livraison le retrait sera automatiquement à l'une des Cliniques.

Nom	Adresse	Téléphone	Ouverture	Cocher
Clinique vétérinaire des Drs GODIE Catherine et GAUCHOT Jean-Yves	Route Louison BOBET 24 200 SARLAT	05.53.29.34.30	Du Lundi au Vendredi et Samedi matin	
Clinique vétérinaire du Dr GAUCHOT Jean-Yves	Terre des Fontenilles Route de Campagne 24 260 le BUGUE	05.53.07.22.04	Du Lundi au Vendredi et Samedi matin	
Clinique vétérinaire des Cigognes Dr Aurélien MARGUERITTE	Lotissement les Cigognes – Route de Nontron 24 800 THIVIERS	05.53.55.01.30	Du lundi au samedi	
A votre adresse moyennant une participation forfaitaire : - Moins de 10 étuis/sachets/barquettes : 10€ - De 10 à 30 étuis : 15€ - Plus de 30 étuis : 30€				

- Un petit geste pour l'environnement des abeilles et pour nous tous :

PENSEZ A RAPPORTER VOS ANCIENNES LANIÈRES CHEZ VOTRE DÉPOSITAIRE POUR RECYCLAGE. MERCI

Téléphoner avant à votre dépositaire pour prendre RDV

Important : après le 30/03/2021 Les traitements non retirés seront retournés chez le vétérinaire conseil : Dr Vétérinaire JY GAUCHOT - Terre des fontenilles - route de Campagne -24260 LE BUGUE

Attention : Si les médicaments ne sont pas retirés dans l'année ils reviennent à la propriété du GDSA Dordogne



Voir au verso



Indications d'utilisation : à conserver « inscrire votre dépositaire au verso pour vous rappeler »

APIVAR étui de 10 lanières :

*Introduire 2 lanières par colonie pendant 10 semaines (hors miellée) 1 lanière par ruchette pendant 10 semaines

APISTAN étui de 10 lanières :

*Introduire 2 lanières par colonie pendant 8 semaines (hors miellée) 1 lanière par ruchette pendant 10 semaines

APIGUARD 1 barquette :

BIO

* Déposer 1 barquette par colonie sur les cadres, pendant 15 jours (hors miellée)-refaire 1 deuxième fois 15 jours après. 1 barquette par ruchette

API-BIOXAL

BIO

Posologie et mode d'administration par égouttement : Porter un masque, des gants et des lunettes de protection lors de l'ouverture du sachet. Verser toute la poudre dans la quantité indiquée de sirop (eau et saccharose dans un rapport de 1:1) et mélanger jusqu'à sa dissolution. Concentration de la solution : 4,2 % (p/v) d'acide oxalique dans 60 % (p/v) de sirop de saccharose (c.-à-d. un sachet de 35 g dans 500 ml de sirop de saccharose qui est constitué de 308 ml d'eau et 308 g de saccharose).

- sachet 35 g : dissoudre dans 500 ml de sirop (traitement pour environ 10 ruches).
- sachet 175 g : dissoudre dans 2,5 l de sirop (traitement pour environ 50 ruches).
- sachet 350 g : dissoudre dans 5,0 l de sirop (traitement pour environ 100 ruches).

Le traitement doit être administré en une seule fois. La dose nécessaire est de 5 ml par entre cadre (espace entre les traverses supérieures des cadres) d'abeilles. Le produit doit être administré en utilisant une seringue par application sur la longueur de chaque entre cadre. La dose maximale est de 50 ml par ruche. Jusqu'à deux traitements par an (hiver et/ou printemps/été).

Posologie et mode d'administration par sublimation : Utiliser un appareil à résistance électrique pour la sublimation. Remplir le réservoir de l'appareil avec 2,3 g de produit. Placer l'appareil à l'entrée de la ruche sous les abeilles, en évitant tout contact avec les rayons de miel. Fermer l'entrée pour éviter que la fumée et les abeilles ne s'échappent de la ruche. Actionner l'appareil pendant environ 3 minutes en suivant les instructions du fabricant et maintenir la ruche bien fermée pendant encore 15 minutes.



Bonnes pratiques de lutte contre varroas

Utilisation correcte des traitements médicamenteux de fin de saison apicole.

Il est conseillé de traiter contre le varroa avec les traitements de fin de saison apicole le plus rapidement possible après la dernière récolte de miel afin de diminuer la charge parasitaire des colonies à la période où le taux de varroas est critique (pourcentage de varroas par abeille maximal). Ceci permettra d'obtenir des abeilles d'hiver moins parasitées et donc avec une meilleure longévité, gage de survie de la colonie à la période hivernale.

Il est important de suivre les recommandations du GDSA, tirées des notices d'utilisation des médicaments, quant au positionnement des traitements dans la ruche et leur temps de mise en place. Pour les traitements sur lanières, il faut les appliquer de part et d'autre du couvain, là où se trouve la majeure partie des varroas, bien positionnés parallèlement aux cadres et les y laisser pendant 10 à 12 semaines afin d'obtenir un maximum d'efficacité. Il faudra vérifier leur bon positionnement en milieu de traitement en les rapprochant contre le couvain (qui a tendance à réduire à cette période) et en retirant la propolis des lanières qui en limite l'efficacité. Pour les produits composés d'acide formique ou de thymol, il est important de respecter une température d'au moins 15°C pour avoir une efficacité mais ne dépassant pas 30°C, seuil de toxicité de ces substances volatiles.

Il faudra retirer les lanières et éponges en fin de traitement pour limiter le développement de résistances au médicament (augmentation du risque avec l'augmentation du temps d'application avec de plus faibles doses de principe actif au cours du temps) et pour réduire les résidus de traitements dans les produits de la ruche, en conformité avec l'AMM (autorisation de mise sur le marché) du médicament.

Il est interdit d'utiliser des produits qui n'ont pas reçu cette AMM et qui n'ont donc pas fait la preuve de leur efficacité et d'une innocuité suivante pour l'apiculteur, les abeilles et le consommateur des produits de la ruche.

Suivant le traitement utilisé, il faudra que l'apiculteur utilise les moyens de protection corrects (gant, tenue,) suivant la notice d'utilisation.

Les lanières, éponges et les différents contenants des médicaments devront être retournés au GDSA afin d'être traités comme des déchets à risque spécifié.

Evaluation du niveau d'infestation des ruches par le varroa.

L'efficacité des traitements contre le varroa est au maximum de 95 %. Pour avoir une colonie d'abeilles en bonne santé pour la saison apicole suivante, il est conseillé d'obtenir une quantité de 50 varroas résiduels en saison hivernale. On ne peut obtenir ce résultat, même avec un traitement d'efficacité optimale si la quantité de varroas avant le traitement d'automne est supérieur à 1000 varroas par ruche. D'autre part, les tests d'efficacité réalisés par la FNOSSAD depuis de nombreuses années tendent à montrer une baisse d'efficacité des molécules. Il est donc primordial de vérifier l'efficacité du traitement effectué et de ne pas se limiter au traitement d'automne dans la lutte contre varroa.



Les méthodes de comptage retenues sont le comptage sur langé graissé, conseillé principalement en dehors de la saison apicole (utilisable à toute saison, sans ouvrir la ruche et à cette période où l'ingestion des varroas récoltés par les fourmis sera limitée (comptage plus fiable) et le comptage des varroas phorétiques (technique de lavage au sucre glace, gazage au CO₂.)

Utilisation de traitements médicamenteux supplémentaires

En cas d'insuffisance d'efficacité du traitement automnal contre le varroa, il est judicieux d'utiliser un traitement à base d'acide oxalique durant l'hiver en période "hors couvain"; ce traitement en dégouttement ou en sublimation demeure très efficace à partir du moment où il n'y a plus de couvain. (APIBIOXAL ND, OXYBEE ND, VARROMED ND).

Pendant la saison apicole, en cas de niveau d'infestation trop important, il faudra utiliser un traitement médicamenteux "flash" tel l'acide formique (MAQS ND, VARROMED ND) et/ou une méthode lutte biotechnique

Lutte biotechnique contre le varroa

Les méthodes de lutte biotechnique sont des techniques permettant de limiter le taux d'infestation par le varroa sans utilisation de médicament.

Ces méthodes regroupent :

- La constitution d'essaims artificiels. Cette technique permet de diviser la quantité d'acariens entre la colonie mère et la colonie fille.
- Le piégeage du varroa dans le couvain mâle qui consiste à faire pondre du couvain mâle par la reine dans des cadres spécifiques qui seront détruits avant éclosion. Les varroas étant plus attirés par ce couvain seront ainsi piégés et détruits.
- L'encagement de la reine : le blocage de sa ponte pendant au moins 24 jours permettra d'obtenir une période hors couvain où les traitements contre le varroa sont nettement plus efficaces.

Nécessité d'un plan de lutte collective

Une action collective de lutte contre le varroa, grâce notamment au GDSA permet une lutte raisonnée et plus efficace contre le varroa. En effet, du fait du rayon de vols des abeilles sur plusieurs kilomètres, aucun rucher n'est isolé et, de ce fait, les bonnes (ou les mauvaises) pratiques de lutte, entre autres, contre le varroa, ont des conséquences sur les ruchers environnants. Suivre les conseils de traitements préconisés par le GDSA permet une efficacité optimale des traitements tant au niveau individuel que collectif tout en limitant le développement de résistances aux médicaments ainsi que la persistance de résidus médicamenteux dans l'environnement.

Des précisions sur les techniques de comptage du varroa ainsi que sur les seuils critiques de dénombrement en fonction de la saison et des techniques utilisées seront à votre disposition sur le site internet du GDSA.





FRGDS
Nouvelle-Aquitaine Section apicole



Déclaration 2020 des ruches : Une progression constante à confirmer !

Bravo pour votre dynamique collective : 62455 apiculteurs en France détenant 1 584 273 ruches en 2019 soit près de 10% d'apiculteurs en plus et 9% de ruches en plus !

Année	Nombre d'apiculteurs 	Nombre de ruches 
2015	45 487	1 086 998
2016	50 131	1 316 458
2017	53 953	1 333 242
2018	56 773	1 453 605
2019	62 455	1 584 273

Rappelons que cette déclaration, dès la première ruche détenue, est un acte sanitaire concret et très utile. La performance des plans de maîtrise sanitaire en dépend !

Alors, pour préserver au mieux nos abeilles de nouvelles menaces, que ce soit le Frelon Asiatique *Vespa Velutina* ou le Petit Coléoptère *Aethina tumida*, maintenons cette bonne habitude d'aller sur le site mesdemarches.agriculture.gouv.fr pour déclarer nos ruches !

C'est un acte de civisme rendu obligatoire par nécessité sanitaire qui conditionne de plus les aides européennes affectées à la filière !

Tous responsables ! Nous le constatons encore : Des détenteurs de ruches ne remplissent pas cette obligation légale de base. Sensibilisons à la déclaration les apiculteurs autour de nous !

Nous vous tiendrons informés dès les premiers résultats de la campagne 2020 communiqués par la DGAl avec une synthèse détaillée sur la région !

La section apicole de la FRGDS NA est la structure sanitaire apicole qui fédère l'ensemble de structures sanitaires apicoles de la grande Région Nouvelle Aquitaine autour de projets communs visant à l'amélioration du sanitaire apicole sur la région. Issue de la fusion des sections apicoles des petites régions préexistantes en 2019 en partenariat avec l'ADANA et le GTV régional et ouverte à tous les apiculteurs, elle s'appuie sur les compétences et l'expérience du réseau des GDSA et des GDS multi espèces pour porter les projets sanitaires de la filière et favoriser l'accompagnement technique, la formation et l'information du plus grand nombre dans le domaine du sanitaire apicole !



UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANÇAISE

Listes d'arguments pour s'opposer au projet d'arrêté octroyant une dérogation pour l'utilisation des néonicotinoïdes sur les betteraves en 2021

Les mesures ne sont pas suffisantes pour protéger la biodiversité et en particulier les insectes pollinisateurs ;

Le risque que présente les néonicotinoïdes ne peut pas être circonscrit – de nombreuses études scientifiques démontrent leur capacité à se répandre dans l'environnement sans contrôle et de manière encore parfois inexpliquée :

McArt, et al. (2017) – étude faite aux USA en vergers qui montre les mécanismes d'exposition des abeilles aux pesticides. Ils trouvent que la majorité des risques liés aux pesticides pour les abeilles vient moins des vergers étudiés que des résidus de pesticides venant des plantes non-étudiées, vraisemblablement des fleurs sauvages contaminées y compris aux néonicotinoïdes, par des mécanismes inconnus.

Mörtl et al. (2019) – cette étude montre que des plantes sauvages poussant à proximité de maïs traité en enrobage de semences exsudent une eau de guttation contaminée, phénomène que les auteurs attribuent non aux poussières de semis, mais bien au passage latéral des NNI via les eaux dans le sol.

Wintermantel et al. (2019). Cette étude retrouve de l'imidaclopride (I) en concentration variable dans des plantes non traitées et non successives à des parcelles traitées à l'I, montrant que celui-ci se diffuse largement et contamine l'environnement non limité à la parcelle traitée.

Pelosi et al. (2021) – cette étude montre que des résidus de pesticides, y compris NNI, sont retrouvés et accumulés largement dans les organismes du sol à des niveaux potentiellement toxiques, les vers de terre étant ici étudiés, que ce soit dans des parcelles traitées ou non.

Yamamuro et al. (2019) – cette étude montre que l'introduction de l'usage de NNI dans les champs au Japon a entraîné la chute de la biomasse de zooplancton dans un lac à proximité des champs traités, entraînant l'effondrement de populations de poissons.

L'avis de l'Anses ne prend pas en compte le risque de contamination pour les plantes en bordure de champs et cultures adjacentes (hors risque de contamination par la poussière de semis, considéré comme faible pour les betteraves – les semences sont en effet pelliculées et posent moins de problèmes que les semences enrobées de maïs par exemple) – ce risque n'est donc pas considéré dans les mesures d'atténuation de l'arrêté, or cela représente un risque de contamination (« pièges toxiques ») pour les abeilles (cf études scientifiques qui montrent diffusion dans l'environnement des NNI) ; d'autant plus que les entreprises sucrières ont promis la plantation de cultures mellifères en compensation de l'octroi des dérogations (par exemple voir [CP AIBS](#) ou [CP Cristal Union](#)) ;

La diminution des ressources nutritives pour les abeilles à cause des mesures d'atténuation du risque – les méfaits des néonicotinoïdes sur les abeilles sont donc double : risque d'intoxication (pièges toxiques entre autres) + risque de disette ;

La plantation de plantes très attractives intervient trop tôt dans la rotation pour garantir la protection des pollinisateurs. La clothianidine (CLO) est un métabolite du thiamethoxam (THI) or ses effets ne sont que très peu considérés par l'avis de l'Anses, qui aurait dû faire une évaluation pour la CLO au même titre que les autres NNI.



C'est ainsi que des cultures de plantes mellifères très attractives comme le colza se retrouvent autorisées en n+3 alors que les DT50 maximales de la CLO dépassent les 3ans ce qui est délétère pour les pollinisateurs. En ne se concentrant que sur des études sur le THI, l'Anses sous-estime l'impact de la CLO.

La déficience de l'argument météo : l'INRAE a été saisi pour faire l'évaluation du risque de pression des pucerons sur les betteraves au printemps 2021 et qui conclut « il n'est pas possible d'écarter l'hypothèse que 2021 soit semblable à 2020, en matière de risques de virose sur la betterave sucrière en France » - les néonicotinoïdes sont donc réintroduits dans les champs de betterave sous prétexte qu'il n'est pas possible de prouver que les betteraves ne seront pas malades en 2021, ce qui est inacceptable.

Réautoriser l'usage de substances comme les néonicotinoïdes c'est s'empêcher de travailler à sortir de la dépendance aux pesticides et à la mise en place d'une agriculture plus respectueuse des insectes pollinisateurs et de l'environnement. De l'avis de l'Anses il n'y a pourtant pas d'impasse technique pour la culture de la betterave (2018 Risques et bénéfices relatifs des alternatives aux produits phytopharmaceutiques comportant des néonicotinoïdes).



UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANÇAISE

UNAF – réponse consultation publique – Arrêté dérogation néonics

L'Union Nationale de l'Apiculture Française représente plus de 20 000 apiculteurs. Nous réaffirmons notre opposition à ce projet d'arrêté qui, malgré les mesures d'atténuations prévues, ne permet pas de protéger la biodiversité :

Le risque que présente les néonicotinoïdes ne peut pas être circonscrit, de nombreuses études scientifiques démontrent leur capacité à se répandre dans l'environnement :

McArt, et al. 2017 montre que la majorité des risques liés aux pesticides (NNI y compris) pour les abeilles vient moins des vergers étudiés que des résidus de pesticides venant de plantes non-étudiées, vraisemblablement des fleurs sauvages contaminées par des mécanismes inconnus ;

Mörtl et al. 2019 montre que des plantes sauvages poussant à proximité de maïs traité en enrobage de semence exsudent une eau de guttation contaminée, phénomène attribué au passage des NNI via les eaux dans le sol ;

Wintermantel et al. 2019 – cette étude retrouve un NNI en concentration variable dans des plantes non traitées et non successives à des parcelles traitées aux NNI, montrant qu'il se diffuse largement ;

Pelosi et al. 2021 montre la contamination des organismes du sol aux pesticides y compris NNI, dans des parcelles traitées ou non et Yamamuro et al. 2019 montre la contamination d'un lac aux NNI suite à leur usage dans les champs alentours.

L'avis de l'Anses ne considère que le risque lié à la poussière de semis pour les plantes en bordure de champs et culture adjacentes, or de nombreuses études scientifiques (cf ci-dessus) montrent la présence de pesticides dans les plantes adjacentes par des mécanismes autres, ce qui représente un risque de contamination pour les pollinisateurs via des « pièges toxiques ». Ces données sont d'autant plus inquiétantes que les producteurs de sucre ont promis la plantation de cultures mellifères en compensation.

Un double problème se présente donc pour les abeilles : des pièges toxiques et la baisse des ressources nutritives qu'entraînent les mesures d'atténuation fixées. Ainsi, les NNI sont destructeurs dans tous les cas de figure !

La clothianidine (CLO) est un métabolite du thiamethoxam (THI) or ses effets ne sont que très peu considérés par l'avis de l'Anses; l'Anses sous-estime donc l'impact de la CLO. C'est ainsi que des cultures de plantes mellifères très attractives comme le colza se retrouvent autorisées en n+3 alors que les DT50 maximales de la CLO dépassent les 3ans.

Selon l'avis de l'INRAE il n'est pas possible de prouver que les betteraves ne seront pas malades en 2021, il est à notre sens inacceptable de réautoriser les NNI sous cette hypothèse.

Enfin la réautorisation des NNI empêche de travailler à sortir de la dépendance aux pesticides. De l'avis de l'Anses il n'y a pourtant pas d'impasse technique pour la culture de la betterave.

L'UNAF réaffirme donc son opposition à la réintroduction de ces substances interdites, en vertu du principe de non-régression en matière d'environnement.



Bientôt dans nos jardins

Julie CAPY décode pour nous les fleurs mellifères de nos jardins. Elle nous présente ainsi le Mahonia oriental / Berberis japonica (Thunb.) R.Br.

Le mahonia oriental est un arbuste rustique de la famille de Berberidaceae aux feuilles persistantes et à la floraison hivernale. Au rayon des arbustes ornementaux, le mahonia est assez fréquent dans les massifs des parcs et jardins et impose sa remarquable floraison hivernale jaune d'or.

Ce n'est que relativement récemment que l'ensemble des espèces de Mahonia ont été transférées dans le genre voisin Berberis, jusqu'ici représenté en France par une seule espèce, l'épine-vinette Berberis vulgaris, aujourd'hui en forte régression suite à son éradication au XIXe siècle comme vecteur d'un champignon pathogène des cultures de céréales, la rouille noire du blé.

Etymologie :

Le genre Mahonia doit son nom au botaniste Bernard McMahon, « une mahonie » devient officiellement le nom français de cet arbuste.

Son origine reste encore incertaine mais très probablement de l'île de Taïwan. Contrairement à ce que pourrait laisser supposer son nom, cette espèce ne semble pas se rencontrer à l'état sauvage au Japon.



Description et reconnaissance :

Taille : 2 à 3 m

Tige : robustes dressées et fortement ramifiées dans leur moitié supérieure. Les tiges les plus âgées se recouvrent d'une écorce gris-brun.

Feuilles : persistantes, insérées en spirale le long des tiges. Longueur pouvant atteindre près de 40cm. Le limbe est composé de 5 à 15 folioles à marge découpée et fortement épineuse d'une couleur vert sombre et de texture coriace. Leur forme rappelle celle du houx. Les folioles se teintent généralement de rouge orangé en arrière-saison.

Fleurs : Les fleurs sont regroupées en grappes allongées et dressées, qui s'insèrent par 10 à 15 en un faisceau dense qui couronne l'extrémité des tiges aériennes.

Chaque fleur comporte un calice à 6 sépales creusés: 3 externes jaune verdâtre, et 3 internes jaune d'or et de plus grande taille, semblables à des pétales.

La corolle est également constituée de 6 pétales jaune d'or tous identiques, concaves et terminés par une petite languette échancrée. Chaque pétale comporte près de sa base, sur sa face interne, 2 petits nectaires globuleux orangés. Les fleurs comportent 6 étamines à filet aplati jaune verdâtre et à anthères orangées, qui libèrent le pollen par des clapets. Le pistil est constitué d'un ovaire globuleux verdâtre à une loge surmonté d'un stigmate unique en forme de disque jaune pâle.

Fruits : Après pollinisation, l'ovaire à une loge évolue en une petite baie ovoïde bleu-noir, recouverte d'une pruine bleuâtre, et qui arrive à maturité au mois de juillet. Ces baies sont dispersées par les oiseaux, qui en sont friands.



Abeille dans tous ses états



Floraison

Le mahonia oriental se distingue par sa floraison hivernale. Elle débute en général fin novembre et peut se prolonger jusqu'en mars.

Intérêt apicole

Les fleurs du mahonia oriental produisent un abondant nectar, qui remplit parfois complètement la corolle. Les abeilles en visitent les fleurs surtout à la fin de la période de floraison, autour du mois de mars. Elles y récoltent nectar et pollen qui constituent une source de nourriture d'appoint intéressante pour la reprise du couvain en sortie d'hivernage.

Milieu

Les mahonias sont tous originaires d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale ou d'Asie orientale. Dans leur milieu naturel il s'agit généralement d'espèces de haies, de friches ou de lisières forestières.

Il a été introduit de longue date en Europe comme espèce ornementale, très appréciée dans les parcs et les jardins pour son opulent feuillage persistant et son abondante floraison hivernale. C'est naturellement une espèce très rustique qui s'accommode de tous types de substrat.





Souvenirs de Christian FOIN

Souvenirs.

Enfant, très petit, j'étais enfant unique et solitaire, mon père qui était horticulteur me ramenait souvent des papillons vivants dans son paquet de cigarettes froissé.

Nous les mettions en cage et ils recouvraient la liberté à l'arrivée suivant.

Il m'avait appris également à chasser de leur trou, les grillons des champs, avec une paille, ou encore à attraper les abeilles par les ailes, sur les fleurs, en les surprenant au bûtinage.

J'étais avide de son activité et de tout savoir sur les plantes.

Avant l'âge de 7 ans, dans ces années après-guerre (âge pour l'école obligatoire), je gardais en captivité des fourmis, dans des pots en verre. Il y en avait tellement, que lors de mes absences, ma mère éclaircissait mes élevages.

J'apprenais à faire des différences par le test très facile : qui s'entend avec qui ?

J'adorais mélanger les espèces, pas pour les faire combattre mais pour les faire cohabiter.

Je découvrais des règles.

J'élevais également des guêpes Polistes dans des briques aux sections agrandies.

Mais les abeilles étaient pour moi un grand mystère car je ne savais que les attirer sur des sucres mouillés, et y mettre les mains dans leur marée pressée et mouvante.

Ce qui me passionnait chez ces insectes noirs et grouillants ou encore dangereux, c'étaient leur communication, leurs ententes.

Une simple piqûre à l'époque me rendait méconnaissable, pour plusieurs jours, mais rien ne me décourageait.

En grandissant avec des enfants galopants de mon âge, je découvris bien vite dans un petit bois à proximité de chez nous, des ruches tranquilles. Je revenais souvent les voir et me laisser hypnotiser par le ballet à la porte de leur royaume mystérieux. Je ne me lassais pas de les regarder. Bien vite, je m'aperçus qu'elles étaient très douces, et j'appris ce qui était permis pour les voir de plus près.

Ce qui devait arriver arriva, l'apiculteur me surpris couché devant une ruche à regarder à plat ventre dans le trou d'entrée.

Il fût assez surpris, même un peu effrayé, car je ne l'avais pas vu venir et je ne bougeais pas : << Qu'est-ce que tu fais là ?>> s'exclama-t-il !

Je me retrouvais bien vite un voile sur la tête à VOIR dans les ruches.

Je l'ai aidé de ma présence, toute la saison chaque jeudi, (journée non scolaire à l'époque), je n'aurais pour rien au monde manqué ça.

Cet apiculteur, Jean Duprat sélectionnait déjà les colonies pour leur douceur et leur productivité. Il enlevait les cellules royales qui ne lui convenait pas. Il dirigeait les remèrages en apportant du couvain des meilleures colonies.

Il piégeait les essaims vagabonds et innombrables.

Il transhumait également de la banlieue de Bordeaux (Arlac), jusqu'aux champs perdus de bruyères de St Jean-d'Ilac et de Souge.

Parfois tardivement, sur la bruyère rouge et la bourdaine, il y avait de petits essaims. Cet été-là, l'un deux, fut désigné s'il survivait à devenir mien !

L'année suivante j'entrais en possession, à 11 ans, de ma première colonie.

Ce gentil apiculteur m'a aidé les années suivantes plus que moi je ne l'ai fait, m'a mis le pied à l'étrier, m'a transmis tout son savoir et une pratique douce et bien rodée.

Plus de 50 ans après, j'ai toujours des abeilles. Non pas pour le miel ou la cire, mais pour leur charme indéniable. Pour l'amour de cette espèce bénéfique, pour le mystère d'une autre forme de vie où chaque grain d'abeille appartient à un tout.

Abeilles en danger que votre vie s'est bien compliquée.



Abeille dans tous ses états

Une petite faim !

Le miel se cuisine à toutes les sauces et cette fois-ci, nous avons choisi une recette avec oranges, l'un des fruits préférés des français. Son goût sucré légèrement acidulé excite nos papilles, elles apportent les vitamines nécessaires pour lutter contre le froid et la fatigue.

Salade d'oranges au miel

Temps de préparation 20 mn
A faire la veille
4 personnes

Ingrédients :



- ◆ 4 Oranges (choisir des oranges (à bouche))
- ◆ 50 cl d'eau
- ◆ 80 gr de Sucre
- ◆ 2 cuillères à soupe de Miel
- ◆ 4 badianes
- ◆ 2 cuillères à café de cannelle
- ◆ Vanille (gousse coupée en 2, ou extrait)

Préparation :

- ◆ Préparer la salade d'orange la veille
- ◆ Faire un sirop dans une casserole avec
- ◆ 50 cl d'eau, 80 gr de sucre,
- ◆ 1 cuillère à soupe de miel
- ◆ 4 badianes, 2 cuillères à café de cannelle
- ◆ La vanille
- ◆ Mélanger et faire bouillir cette préparation pendant 3 minutes
- ◆ Puis laisser refroidir
- ◆ Pendant ce temps, Enlever la peau des oranges,
- ◆ Couper les en fines lamelles (voir photos ci-dessus)
- ◆ Les disposer dans un saladier
- ◆ Quand le sirop est froid, arroser les oranges
- ◆ Mettre au frais jusqu'au lendemain
- ◆ Servir frais



Par Michelle

*Si vous avez une bonne recette avec du miel à partager,
merci de nous l'envoyer afin que nous puissions la publier : abeilleperigordinetrelissac@gmail.com*



PETITES ANNONCES

Vous avez quelque chose qui concerne l'apiculture à vendre ou vous recherchez du matériel d'occasion ? Vous avez un terrain à mettre à la disposition d'un apiculteur ? Cette rubrique est pour vous, elle est réservée aux adhérents et elle est gratuite. Il suffit de laisser un message : secretariatabeilleperigordine@gmail.com

Je tiens à rappeler que **L'Abeille Périgordine n'est pas responsable** de la qualité des produits vendus ou échangés dans cette rubrique. **Cette rubrique n'engage que le vendeur.**

Edith BOURDIAL, Présidente de L'Abeille Périgordine.

HYDROMEL



Fabrication d'hydromel à façon pour les apicultrices, apiculteurs avec votre miel à partir de 100kg.
Possibilité d'échange pour de plus petites quantités.

Hydromel élaboré sans sulfites avec des miels français.
En collaboration avec un laboratoire œnologique.

Hydromel Medonaris
Enora Schomer et Yolaine Thierry
Fonréal
24350 Grand-Brassac

hydromelmedonaris@outlook.com
06.25.03.79.38 / 05.53.90.35.13

MATÉRIEL APICOLE – MIEL – POLLEN – GELÉE ROYALE
Votre partenaire apicole, toujours fidèle et dynamique

LEYGONIE APICULTURE



ABEILLE – MIEL & Cie SARL
86, rue de l'Ile au Roi
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél 05 55 87 63 06 – Fax 05 55 87 92 84
E.mail : ets-leygonie@wanadoo.fr

Suivez nos nouveautés et promotions sur
www.ets-leygonie.net

Vu sur le net

Jean-Marie Brandely, Anne Dumont et Jacques Laugénie collectent pour nous
les dernières actualités apicoles de la toile.



Conférence sur le piégeage de *Vespa velutina nigrithorax* au printemps, par le Dr Etienne CALAIS

<https://www.youtube.com/watch?v=7-LWXe0miL4%5Dhttps%3A%2F%2Fwww.youtube.com%2Fwatch%3Fv%3D7-LWXe0miL4%5B%2Furl%5D>

JOURNEE TECHNIQUE FNOSAD – G.D.S.A. 47

<https://www.fnosad.com/videos>

Maître des abeilles à la récolte du miel à Taiwan

Que du miel operculé et sans couvain.....

https://www.youtube.com/watch?v=LlnOJMloEQQ&feature=emb_logo

Comment faire du miel crémeux ? sans effort

https://www.youtube.com/watch?v=FJpa_GmbU



Observation d'un Pseudo scorpion de la Ruche

<https://www.youtube.com/watch?v=5mQb19cOBnk>

Les abeilles asiatiques `` défendent les ruches des frelons avec des excréments " Publié il y a 4 jours »

<https://www.bbc.com/news/world-asia-55255290>

Les Baléares éradiquent le frelon asiatique : une très bonne nouvelle pour les apiculteurs

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/baleares-eradiquent-frelon-asiatique-tres-bonne-nouvelle-apiculteurs-1901648.html>

Varroa destructor et l'acarien prédateur

<https://www.abeillesenliberte.fr/varroa-destructor-et-lacarien-predateur/>

La nigelle et le miel : un incroyable traitement anti-COVID !

<https://infodujour.fr/societe/44591-la-nigelle-et-le-miel-un-incroyable-traitement-anti-covid>

L'apiculture à Cuba

<https://www.youtube.com/watch?v=fnhfM2VIKX4>

<https://www.youtube.com/watch?v=uucHXV6XZ-0>

<https://www.youtube.com/watch?v=cgCqnvK8QH0>

https://www.youtube.com/watch?v=zzJ_N6xI9H8

<https://www.youtube.com/watch?v=5kOpvqwuJaY>

Pas de cadre à manipuler

https://www.youtube.com/watch?v=B8mQ4zgnTR8&feature=emb_logo

Vous connaissez l'apiculture holistique ?

https://www.mielduperigord.com/?gclid=EA1aIQobChMI_ZWuxo397QIVxdzVCh23UgYSEAEYASAAEgKUnvD_BwE

Les apiculteurs privés d'un traitement bio et pas cher

<https://reporterre.net/Les-apiculteurs-privés-d-un-traitement-bio-et-pas-cher?fbclid=IwAR383LiqMqrhxxb3UD2V70yLnfGULcB5GDRTYf3GJsZVHBClj1MnsHCzqw>

La marche funèbre des expérimentations sur Varroa

https://2a21r.r.a.d.sendibm1.com/mk/mr/yVGNihS0A1y6vvZH_vqgPNmyx8snceJ24i6fnPi8eKjQ4bFliWEYr-Q1qzMdu4yB8BmkpRmDaW90ozlKt483eCxRglGsEA5bYcCwi9QdAL3zpg?fbclid=IwAR09dQQT693IRL7ZVmT1yMTijSIP0nYQMiTc-4Ok9vB7K3rW-QT0Z3cs8Yg

Support de ruche en bois

https://www.youtube.com/watch?v=H48_2Tzw_hk

https://www.youtube.com/watch?v=4kCFRespfYU&feature=emb_logo

Fixer du couvain sur cadre filé

<https://www.youtube.com/watch?v=X96DNbmDJhQ>

Fabrication de feuilles de cire artisanal

<https://www.youtube.com/watch?v=gjYEQOUmFL4>



PRÊT DE MATÉRIEL, MODE D'EMPLOI

Lorsque l'on débute en apiculture, que l'on a investi dans ses premières ruches, dans une tenue de protection, dans quelques outils indispensables et que la production de miel est au rendez-vous, le coût du matériel nécessaire à la récolte des produits de l'abeille et de la réalisation de tâches occasionnelles, s'avère important. D'autant plus que l'on n'est généralement pas en mesure de connaître le nombre de ruches dont on sera en charge les années suivantes. C'est pour pallier cette situation que l'Abeille Périgordine propose à ses adhérents le prêt d'appareils.

Quels sont les matériels en prêt ?

Il y a bien sûr des extracteurs et des bacs à désoperculer, mais aussi des chaudières à cire...

Il y a trois sites de prêt en Dordogne, chacun disposant d'un appareil de chaque type. Périgueux dispose en plus d'un fer à marquer.

Comment cela se passe-t-il ?

Ces matériels sont prêtés, gracieusement les trois premiers jours puis 2€/jour les jours suivants, une caution de 250 € et la signature d'une convention de prêt vous seront demandées. La caution sera établie à l'ordre de l'Abeille Périgordine, remise le jour de l'emprunt et restituée au retour du matériel. Elle sera encaissée après un délai de 100 jours suivant le début de l'emprunt en cas de non retour. La quantité d'appareils étant limitée, nous souhaitons que ces prêts soient de courte durée, afin qu'un maximum d'adhérents puissent profiter de cette proposition. **Il est demandé de rapporter le matériel propre et en bon état de fonctionnement.**

Où trouver ce matériel ?

à MONBAZILLAC, chez Jean-Marie BRANDELY,

à MEYRALS, chez Jean-Paul SECRESTAT,

à PÉRIGUEUX, chez Henri MITOU

Comment réserver ?

Le plus simple :

via le site internet <http://www.abeille-perigordine.fr/> ou vous pourrez remplir le formulaire de prêt.

Ou en contactant :

◆ **Jean-Marie BRANDELY,**

jm2.brandely@wanadoo.fr

05 53 58 21 17

(extracteur, bacs à désoperculer, chaudière à cire)

◆ **Jean-Paul SECRESTAT,**

secrestat.annie@orange.fr

05 53 29 30 63

(extracteur, bacs à désoperculer, chaudière à cire)

◆ **Henri MITOU,**

mitou.jacqueline@orange.fr

05 53 08 20 13

(extracteur, bacs à désoperculer, chaudière à cire, fer à marquer)

BIBLIOTHÈQUE

Conditions d'emprunt des livres et DVD de la bibliothèque :

- être adhérent à jour des cotisations au syndicat apicole,
- au premier emprunt laisser un chèque de caution de 50€ à l'ordre de l'Abeille Périgordine (valable un an et non encaissé, à renouveler tous les ans),
- les livres ou revues empruntés doivent être rendus au cours suivant soit 1 mois ou maximum 2 mois pour que toutes les personnes puissent en bénéficier.

Lieu

Au rucher-école de la Gavinie

Horaires

à partir de 15h lors des séances de rucher école (suivant le calendrier envoyé chaque année)

Les thèmes sont les suivants :

Cuisine et santé ; Botanique et enfants ; Biologie de l'abeille ; Apiculture générale ; Techniques apicoles ; Revues UNAF ; Santé de l'abeille...DVD et CD.

Une liste exhaustive a été dressée et nous pourrions vous servir le document que vous avez repéré (il existe une liste partielle sur le site de l'AP). Nous restons à votre disposition pour vos remarques, suggestions et demandes de documents. Alors venez emprunter pour parfaire vos connaissances et échanger idées, réflexions et commentaires sur les titres.

Contacts bibliothèque

Elizabeth NICOLAS - elisabeth.nicolas07@orange.fr

Christian REPIQUET - clakmouk@hotmail.com



Dordogne : 168 kilos de miel périgourdin distribués à la cantine de Trélissac

L'Abeille Périgordine, l'amicale des apiculteurs de Dordogne, a distribué comme chaque année la récolte de ses ruches implantées à Trélissac à la cantine de la commune ainsi qu'aux maisons de retraites et au personnel de la mairie. En tout, 168 kilos ont été distribués.

Les seaux de miel distribués à la cantine de Trélissac - Edith Bourdial

C'est une récolte convenable" selon la représentante de [l'Abeille Périgordine](#) Edith Bourdial. **168 kilos de miel venus des ruches de Trélissac** ont été distribués à la cantine de la commune : *"Cela va permettre de leur faire découvrir le gout du miel"* explique-t-elle.

Les maisons de retraite et le personnel de la mairie vont aussi pouvoir en profiter. Hasard du calendrier : la distribution a été organisée le lundi 7 décembre, le jour de la Saint-Ambroise, le saint patron des apiculteurs.

Les ruches de Trélissac sont implantées au Rucher-école de la Gavinie. C'est là-bas que sont notamment organisées des formations pour les apiculteurs adhérents à l'Abeille Périgordine. Ils sont environ 500.

Qu'en sera-t-il en 2021 ?

Mais Edith Bourdial alerte sur la récolte de l'an prochain. Car si elle est convenable cette année, des interrogations demeurent pour 2021 à cause du frelon asiatique qui sévit actuellement et qui détruit la population d'abeilles. Une situation qui inquiète fortement les professionnels. Des apiculteurs de la Dordogne perdent de nombreuses ruches à cause de cet insecte destructeur et *"il faut leur remonter le moral"* confie Edith Bourdial de l'Abeille Périgordine.

De plus, des événements importants organisés par l'Abeille périgordine sont annulés pour l'an prochain à cause de la crise sanitaire comme leur Assemblée Générale ou encore la fête des abeilles et du miel prévue initialement en février.

Fabien GROYET – France Bleu Périgord





Dordogne Libre

TRÉLISSAC

168 kilos de miel pour la cantine

L'Abeille Périgordine a livré 168 kilos de miel produits par son rucher-école. PHOTO JEAN-CHARLES MORTE

Lundi, jour de la Saint-Ambroise, patron des apiculteurs, L'Abeille Périgordine, représentée par Édith Bourdial, présidente et Francis Christmann, adjoint à la commune et apiculteur, a livré au restaurant scolaire de Tréllissac 168 kilos de miel produits par son rucher-école de La Gavinie, sous le regard malicieux mais bienveillant de Jean Bogdan, un des plus anciens fondateurs de

L'Abeille Périgordine. Forte de 500 adhérents, cette association permet ainsi la formation gratuite de jeunes apiculteurs, de mars à septembre, avec une partie théorique à Tréllissac bourg, suivie par une formation théorie/pratique au rucher-école de la Gavinie. 2020 aura été un excellent millésime, mais la récolte de l'année prochaine sera moindre avec la prolifération des frelons asiati-

ques qui ont détruit plusieurs ruches ! Les enfants tréllissacois et les bénéficiaires des repas à domicile (650 par jour) apprécieront sans aucun doute ce joli geste, en découvrant les saveurs de cette production tellement naturelle et artisanale...

Rucher-école L'Abeille Périgordine
La Gavinie 24750 Tréllissac.
www.abeille-perigordine.fr

Sud-Ouest

TRÉLISSAC

168 kilos de miel offerts à la cuisine centrale



L'Abeille périgordine a apporté la production du rucher école. Un don qu'elle renouvelle chaque année. PHOTO THOMAS DELPEYROUX

Ambroise est le saint patron des apiculteurs et la date a pourtant été choisie au hasard. Lundi 7 décembre, jour de la Saint-Ambroise donc, l'Abeille périgordine a offert, comme chaque année, la production du rucher école situé à La Gavinie à la cuisine centrale de Tréllissac. Ce n'est pas moins de 168 kilos de miel de fleurs qui raviront les papilles des enfants et des bénéficiaires des repas à domicile. L'an prochain, la récolte risque d'être moins bonne en raison de la prolifération du frelon asiatique, pense l'association. Édith Bourdial, la présidente de l'Abeille périgordine, était accompagnée, entre autres, de Jean Bogdan, un des fondateurs de l'association qui compte aujourd'hui près de 500 membres.

Thomas Delpeyroux



<http://www.abeille-perigordine.fr/>

BULLETIN D'ADHÉSION SAISON APICOLE 2021

Syndicat professionnel de défense des intérêts apicoles
(régé par les lois du 21 mars 1884, 12 mars 1920 et 25 février
abeilleperigordinetreissac@gmail.com

Nom et prénom de l'adhérent : _____
Numéro, Lieu, voie _____
Code postal _____ ville _____
Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____
E-mail : _____
Nombre de ruches : _____ Profession (facultatif) _____

Merci de remplir ce bulletin très lisiblement.

COTISATIONS OBLIGATOIRES

L'adhésion au syndicat (24,00 €) comprend l'abonnement à la revue interne, la possibilité de s'assurer, d'être en règle avec la taxe d'emballage sans verser de cotisation-emballage, de participer au groupement d'achat et aux activités du syndicat, ainsi que les adhésions à l'UNAF* et à la FARNA* :

* UNAF : Union Nationale de l'Apiculture Française.

* FARNA : Fédération Apicole Régionale de la Nouvelle Aquitaine

*Si vous n'avez pas encore adhérer
A L'ABEILLE
PERIGORDINE*

ADHÉSION 2021 :

24,00 €

ABONNEMENT 2021 AUX REVUES : (Facultatif)

- Revue ABEILLES ET FLEURS, éditée par l'UNAF* 27,00 € = _____
- Revue L'ABEILLE DE FRANCE 28,50 € = _____
- Revue SANTÉ DE L'ABEILLE 22,00 € = _____

ASSURANCE : (Obligation d'être adhérent, choisir A ou B ou C)

A Responsabilité civile jusqu'à 4 ruches, forfait : 1,00 € = _____
OU
B Responsabilité civile 5 ruches et plus : 0,22 € X par nb de ruches = _____
OU
C Multirisque (RC, Tempête, Vol) : 0,70 € X par nb de ruches = _____

TOTAL DU VERSEMENT : _____
(Suite au verso)

JOINDRE DOCUMENT GROUPAMA



ADHÉSION 2020 :

PARTIE À CONSERVER

24,00 €

ABONNEMENT 2020 AUX REVUES : (Facultatif)

- Revue ABEILLES ET FLEURS, éditée par l'UNAF* 27,00 € = _____
- Revue L'ABEILLE DE FRANCE 28,50 € = _____
- Revue SANTÉ DE L'ABEILLE 22,00 € = _____

ASSURANCE : (Obligation d'être adhérent, choisir A ou B ou C)

A Responsabilité civile jusqu'à 4 ruches, forfait : 1,00 € = _____
OU
B Responsabilité civile 5 ruches et plus : 0,22 € X par nb de ruches = _____
OU
C Multirisque (RC, Tempête, Vol) : 0,70 € X par nb de ruches = _____

TOTAL DU VERSEMENT : _____

**Tournez
SVP**



RÉCUPÉRATION D'ESSAIMS

Acceptez-vous que l'Abeille Périgordine communique votre n° de téléphone, si un essaim était à récupérer, sous votre responsabilité, près de chez vous ? OUI NON

Nous invitons les personnes intéressées à prendre connaissance, à signer et à faire signer le document concernant les précautions de récupération d'essaim. (disponible sur notre site internet).

BÉNÉVOLAT

L'Abeille Périgordine accueille chaque année près de 60 nouveaux adhérents et dispense gratuitement une formation de base à l'apiculture. Nous avons toujours besoin de bonnes volontés, disponibles occasionnellement ou régulièrement. Toutes les compétences sont les bienvenues : voulez-vous rejoindre l'équipe d'animation ? Oui, je peux me rendre libre pour les activités suivantes :

- entretien au rucher-école animation autre : Photos ,élaboration d'article apicole, assistant rucher école , élaboration d'affiche,ect.
 occasionnellement régulièrement Préciser : _____

BULLETIN

- Je souhaite la revue de l'Abeille Périgordine au format **PAPIER**
 Je souhaite la revue de l'Abeille Périgordine par fichier **INFORMATIQUE**

Date :
Signature :

Merci de retourner le présent bulletin accompagné d'**un seul chèque**, correspondant au montant total, (adhésion + revues nationales, + assurance, selon vos choix) à l'ordre de : **l'Abeille Périgordine.**
Annie AMELIN 158 Allée de la Couture ,
Notre Dame de Sanilhac
24660 Sanilhac

Pour les adhérents qui souscrivent à l'assurance,
Joindre obligatoirement l'imprimé Groupama en un seul exemplaire,
en même temps que le présent bulletin d'adhésion.



COTISATIONS OBLIGATOIRES

PARTIE À CONSERVER

L'adhésion au syndicat (24,00 €) comprend l'abonnement à la revue interne, la possibilité de s'assurer et d'être en règle avec la taxe d'emballage sans verser de cotisation-emballage, de participer au groupement d'achat et aux activités du syndicat, ainsi que les adhésions à l'UNAF et à la FARNA.

En remplissant ce formulaire, vous acceptez que l'Abeille Périgordine mémorise vos données personnelles collectées et vous autorisez l'Abeille Périgordine à communiquer occasionnellement avec vous si elle le juge nécessaire afin de vous apporter les informations qu'elle jugera utiles, via les coordonnées collectées dans le formulaire.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'Abeille Périgordine s'engage à sécuriser, à ne pas divulguer, à ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données n° 2016/679 sur la protection des données personnelles et à notre politique de protection des données.

Vous disposez d'un droit de rectification en vous adressant à :

abeilleperigordinetreliessac@gmail.com

**Tournez
SVP**

